

Université Cheikh Anta DIOP de Dakar



DEPARTEMENT D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT

MEMOIRE DE MAITRISE ES-SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

THEME :

L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE DANS DES ÉTABLISSEMENTS
ELEMENTAIRES, PUBLICS ET PRIVÉS DU DÉPARTEMENT DE DAKAR :

ANALYSE ET PERSPECTIVES

Sous la Direction de :

M. Jean FAYE

Professeur à

L'INSEPS

Présenter par :

Philippe Mamadou

FAYE

Année Académique 2008-2009

DÉDICACES

Je dédie ce travail à :

- ma mère Marie Joachim Sour,
Pour ton affection, ton amour et ta patience à suivre mes pas depuis l'enfance jusqu'à nos jours. Je n'oublierai jamais les sacrifices que tu as faits pour moi. Que le Seigneur te donne longue vie et te conduise sur le droit chemin ;
- mon père Dominique Ibrahima Faye,
Pour l'amour du travail que tu as cultivé en moi, je ne saurais ignorer ton engagement et tes sacrifices pour ma réussite. Que le Tout Puissant te donne longue vie ;
- feu Selbé Faye,
Pour l'éducation que tu m'as inculquée. Que Dieu par sa Miséricorde et sa Clémence, t'accueille dans son Paradis ;
- maman Tenning Senghor,
Tu ne fais pas de différence entre tes propres enfants et ceux d'autrui. Je n'oublierai jamais ton rôle de mère à mon égard ;
- ma tante Ndiakh Diouf pour tes conseils ;
- mon frère Paul Faye pour ton soutien depuis que j'ai mis les pieds dans cet univers scolaire qu'est l'université ;
- mes oncles, Amadou Ndiaye, Ndiack Ndour pour la responsabilité que vous avez assumée à mon égard ;
- ma tante Gnilane Diouf ;
- mes amis, Ousmane Bâ, Moussa Sagne, Pape Malick Faye, Malick Ndiaye, Pape Maty, Stéphane Sarr, Baye Sarr, Sabine Faye, Sanou Ngom, Diéne Sarr, Michel Sarr, Abdoulaye Diallo, Laïty Diop, Gilbert Diouf, Masséne Séne, Ibrahima Diallo, François ;
- mes camarades de promotion
- tous les étudiants de l'INSEPS
- tous les parents : Wagane Faye, Louis Faye, Sambou Ndiaye etc. ;
- mes amies plus particulièrement, Aminata Diéwo Déme, Awa Diallo, Mariama Diagne, Emilie Tine, Marième Diatta, Diary Bâ, Fatou Thiobane, Oumy Dione ;
- ma famille à Ndiaffate, Vélor, Ndiatiang, Thiomby, Ndour-Ndour ;
- mon oncle Charles Sour, pour le soutien que tu m'as apporté dans ce bas monde. Que Dieu éclaire ton chemin et te donne une famille saine.

REMERCIEMENTS

L'occasion m'est donnée d'exprimer mes remerciements au Tout Puissant, le Miséricordieux, de manifester ma reconnaissance, ma gratitude à tous ceux qui ont, de près ou de loin, contribué à la conception de ce document.

- à Monsieur Jean Faye, mon directeur de mémoire.

Votre engagement sans condition à diriger ce travail, la rigueur scientifique dans la recherche a toujours guidé votre démarche ;

- à monsieur Michel Diouf professeur à l'INSEPS ;
- à tous les professeurs de l'INSEPS ;
- à tous les enseignants qui ont contribué à ma formation particulièrement à monsieur Antoine Sour et M. Gueye ;
- à tous les enseignants des établissements élémentaires privés et publics qui m'ont aidé à réaliser ce travail ;

Merci de votre collaboration et soyez rassurés de ma profonde reconnaissance ;

- à tout le personnel de l'INSEPS : merci et soyez honorés à travers ce modeste travail ;
- à mes camarades de toutes les promotions particulièrement à ceux de la 4^{ème} année ;
- à mes voisins de chambre : Ibrahima Senghor, Ibou Ngom, Ibrahima Sarr, Latyr Ndione, Bernard Ngom, Etienne Diouf ;
- à Aminata Diéwo Déme pour son soutien moral ;
- tous ceux que je n'ai pas cité, soyez honorés à travers ce travail.

SOMMAIRE

DEDICACES

REMERCIEMENTS

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES ABREVIATIONS

RESUME

INTRODUCTION	1-3
CHAPITRE I : REVUE DE LITTERATURE	4-12
I.1. Etude du concept d'E.P.....	4-5
I.2. Importance de l'éducation physique et sportive dans le développement global de l'enfant à l'école élémentaire.....	4-8
I.3. Rappel des programmes en E.P.S et des institutions officielles (I.O).....	8-12
I.3.1. Au cours d'initiation (CI) et au cours préparatoire (CP).....	8
I.3.2. Du cours élémentaire 1 ^{ère} année (CE1) au cours moyen 2 ^{ème} année (CM2).....	8-9
I.3.3. Les objectifs de l'E.P.S à l'école élémentaire.....	9-11
I.3.4. La méthode du Procédé de la Compétition Multiple par Equipe (PCME).....	11-12
CAPITRE II : METHODOLOGIE	13-16
II.1. La population.....	13
II.2. L'instrument de collecte des données.....	13-14
II.3. Protocole.....	14
II.4. La collecte des données.....	14
II.5. Les limites de l'enquête.....	14

II.6. Traitement des données.....	14-16
CHAPITRE III : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS.....	17-30
CHAPITRE IV : DISCUSSION DES RESULTATS.....	31-33
IV.1. La situation de l'E.P.S dans l'enseignement primaire dans les deux secteurs (Public et privé).....	31
IV.2. Les difficultés qui se posent à l'enseignement de l'E.P.S.....	31-32
IV.3. La place accordée à l'E.P.S dans l'enseignement élémentaire.....	32
IV.4. La situation du sport scolaire et universitaire.....	33
CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....	34-36
CONCLUSION.....	34
PERSPECTIVES.....	35-36
BIBLIOGRAPHIE.....	37-38
ANNEXE.....	39-44

LISTE DES TABLEAUX

	Page
Tableau I : Récapitulation de la distribution des questionnaires.....	15
Tableau II.1 : Répartition des enseignants selon la provenance et par sexe à L'élémentaire privé.....	15
Tableau II.2 : Répartition des enseignants selon la provenance et par sexe L'élémentaire public.....	16
Tableau II.3 : Répartition des enseignants par niveau d'enseignement.....	16
Tableau III : Le nombre d'enseignants qui connaissent les textes officiels.....	17
Tableau IV : les pourcentages des enseignants qui connaissent et disposent ou pas des textes qui réglementent l'E.P.S à l'école primaire.....	17
Tableau V : Les pourcentages des enseignants qui ont reçu une formation de base en E.P.S.....	18
Tableau VI : Le niveau de conformité de la pratique par rapport aux textes qui la régissent selon les enseignants.....	18
Tableau VI (bis) : Raisons de la non-conformité de la pratique de l'E.P.S Par rapport aux textes qui la régissent.....	19
Tableau VII : Le pourcentage des élèves qui aiment l'E.P.S.....	19
Tableau VIII : La pratique de l'E.P.S est-elle effective dans votre école.....	20
Tableau IX : La méthode utilisée en E.P.S par les enseignants.....	20
Tableau X : Niveau de participation à l'U.A.S.S.U.....	21
Tableau X (bis) : Raisons de la non participation à l'U.A.S.S.U.....	21

Tableau XI : Les difficultés qui peuvent se poser pour l'enseignement de l'E.P.S.....	22
Tableau XII : Le pourcentage des enseignants ayant fait une planification mensuelle ou annuelle de l'E.P.S.....	23
Tableau XIII : Importance de l'E.P.S en tant que discipline enseignée à l'école.....	23
Tableau XIII (bis) : Raisons pour les quelles l'E.P.S est importante à l'école.....	24
Tableau XIV : Les pourcentages d'enseignants qui dispensent les cours d'E.P.S.....	24
Tableau XIV 1 : Raisons de l'absence aux cours.....	25
Tableau XIV 2 : Raisons de dispense aux cours	26
Tableau XV : Les pourcentages d'enseignants qui bénéficient de soutien pédagogique ou de service d'une personne ressource.....	26
Tableau XVI : Taux d'enseignants qui ont bénéficié de services ou de soutiens Pédagogiques d'une personne ressource.....	27
Tableau XVII : La disponibilité d'infrastructure pour la pratique de l'E.P.S.....	27
Tableau XVIII : La disponibilité de matériels pour l'enseignement de l'E.P.S.....	28
Tableau XIX : Le taux d'enseignants qui disposent d'une documentation en E.P.S.....	28
Tableau XX : Les pourcentages d'enseignants qui affirment que l'E.P.S devrait figurer ou pas parmi les disciplines retenues à l'examen.....	29
Tableau XX 1 : La prise en compte de l'EPS dans les examens et compositions.....	29
Tableau XX 2 La non prise en compte de l'EPS dans les examens et compositions.....	30

Liste des abréviations

I.N.S.E.P.S : Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport

C.A.P : Certificat d'Aptitude Professionnel

I.O : Instructions Officielles

U.A.S.S.U : Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires

A.P.S : Activités Physiques et Sportives

P.C.M.E : Procédé de Compétitions Multiples par Equipe

E.P.S : Education Physique et Sportive

M.E.N : Ministère de l'Education Nationale

S.E.J.S : Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et au Sport

CON.F.E.J.E.S : Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports qui ont le Français en partage.

RESUME

De l'école maternelle à la terminale, l'éducation physique et sportive entend, en dehors des qualités physiques qu'elle développe, contribuer à la formation intellectuelle, morale et sociale de l'enfant et de l'adolescent aboutissant ainsi à son intégration dans le milieu où il évolue. De ce fait, du point de vue de ses objectifs, l'EPS apparaît comme un élément incontournable dans le système éducatif sénégalais. C'est ainsi que nous avons pour objectif d'étudier « l'enseignement de l'éducation physique dans des établissements élémentaires, publics et privés du département de Dakar ».

Pour atteindre cet objectif, nous avons utilisé une méthode basée sur une enquête. Cela a fait l'objet d'un questionnaire auquel ont répondu quatre vingt quatre (84) enseignants dont 51 dans le privé et 33 dans le public.

L'analyse de nos résultats a permis de connaître la situation de l'EPS dans l'enseignement privé et public. Celle-ci connaît une crise dans son enseignement aussi bien dans le public que dans le privé, mais cette crise est beaucoup plus apparente dans le premier secteur nommé où les moyens pédagogiques font beaucoup plus défaut. Face à ces problèmes qui entravent son enseignement, s'ajoutent le manque de formation des enseignants et son statut de matière facultative, qui sont aussi des facteurs essentiels qui gangrènent sa bonne marche.

En conclusion, nous pouvons dire malgré les problèmes qu'elle rencontre, l'EPS a une importance capitale dans l'institution scolaire. Dès lors, sa place est incontestable dans la mesure où elle retrouve ses nouvelles tâches dans l'organisation et la rationalisation des premiers apprentissages scolaires.

INTRODUCTION

L'école se définit comme étant l'accès à la culture. Elle doit fournir à chacun les moyens d'acquérir les produits de la culture physique et de la culture intellectuelle. De ce fait, elle se présente dans nos sociétés comme une institution où l'on peut véhiculer toute sorte d'idéologie ou courant de pensée, comme par exemple l'idéologie politique et l'idéologie sportive. C'est en fait à l'école que l'on trouve une grande partie des jeunes à éduquer, donc sa finalité repose sur l'épanouissement intégral de toutes les potentialités humaines.

Ses finalités de l'école par le biais de l'éducation physique peuvent se mesurer à travers deux systèmes :

-le premier système est la culture intellectuelle qui peut être envisagée par les expériences sensori-motrices comme un prélude au développement des structures de la pensée. L'éducation physique est alors définie comme un enseignement préparatoire aux apprentissages scolaires. Elle sollicite une intelligence motrice, sorte d'équivalent d'une intelligence pratique recouvrant une motricité instrumentale et efficiente en ce qu'elle est tout tournée vers la réussite. Source : Cruise B.(1996) in A quoi sert l'EPS?

- l'éducation physique peut alors obtenir son autonomie par référence au second système de finalisation ; à savoir la culture physique offerte par l'ensemble des productions sociales du corps.

Pour améliorer la nature de l'individu, l'Education Physique « s'adresse à la fois à son corps et à son esprit. Et il est certain qu'en développant, par exemple les qualités motrices de l'enfant, on sollicite et on atteint son psychisme. La psychologie ne considère-t-elle pas en effet le geste humain comme un des premiers moyens d'expression et donc de communication entre l'être humain et son entourage » plus loin « l'Education Physique et Sportive agit donc sur l'individu conçu dans sa totalité, et contribue à la formation de sa personnalité en l'aidant à s'épanouir physiquement, intellectuellement et moralement ». Source : Arnauld P.(1983) in les savoirs du corps.

Dans cette même approche, Maria Montessori cité par Pierre Arnauld (1983) in Les Savoirs du corps formulait une opinion semblable selon laquelle : « Le mouvement n'est pas seulement l'expression du moi, il est le facteur indispensable à la construction de la conscience, parce qu'il est le seul moyen tangible qui établit des rapports clairs entre le moi et la réalité extérieure. Le mouvement est par conséquent le facteur essentiel dans la construction de l'intelligence qui se

En effet, la pratique des jeux et exercices physiques est une donnée permanente de l'existence de l'homme, donc son importance va permettre à celui-ci d'une part, de s'adapter à son environnement social ou de le modifier à sa guise, et, d'autre part de s'exprimer et d'interagir avec ses semblables. Vu cette importance de l'Education Physique, la charte internationale proclame que : « tout être humain a le droit fondamental d'accéder à l'éducation physique qui est indispensable à l'épanouissement de la personnalité ». Source Badji B.(1999)in Mémoire Maitrise INSEPS UCAD. Cette déclaration est révélatrice de la place que la société moderne accorde à l'Education Physique dans le processus de développement de l'individu.

Au Sénégal, cette importance de l'Education Physique et Sportive est ainsi soulignée par un ensemble de textes appelés instructions officielles (I.O), pour organiser et réglementer la pratique de l'Education Physique et Sportive. Les instructions officielles sont du reste renforcées par la loi portant charte du sport en son article premier au chapitre I. Source : Les Institutions Officielles Décret numéro 79.1165 du 20 Décembre 1979.

De l'école maternelle à la terminale, l'Education Physique et Sportive entend, en dehors des qualités physiques qu'elle développe, contribuer à la formation intellectuelle, morale et sociale de l'enfant et de l'adolescent aboutissant à son intégration dans le milieu où il évolue.

De ce fait, du point de vue de son enseignement, l'Education Physique et Sportive apparaît comme un élément incontournable dans le système éducatif. Dans les recommandations officielles du système éducatif sénégalais, il est dit : « Du préscolaire à l'université, les recommandations du système éducatif sénégalais accordent une place importante à l'enseignement de l'Education Physique et Sportive ».Source Mbaye R.A (1998) in Mémoire STAPS INSEPS UCAD. D'ailleurs, selon la circulaire interministérielle n°0042 du 16 mai 1973 MEN/SEJS, relative à l'enseignement des activités physiques et sportives dans l'enseignement primaire, élémentaire et les classes de transition, l'Education Physique et Sportive fait partie intégrante de l'éducation générale. A ce titre elle doit être enseignée dans les établissements car elle contribue à l'épanouissement de tous les aspects de la personnalité de l'individu.

Par rapport à notre thème d'étude portant sur « *l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les établissements élémentaires publics et privés* », il est important de préciser que du

point vue organisationnel, chaque secteur a son propre mode de fonctionnement. Sur le plan administratif, l'Etat garde un pouvoir de contrôle, car étant responsable à fixer les orientations de l'éducation nationale. C'est pourquoi les écoles élémentaires privées et publiques sont soumises à un même programme selon les niveaux d'enseignement parce que visant les mêmes finalités.

A partir de ce moment, la conformité aux normes définies sera un critère déterminant aussi bien au niveau de l'enseignement public qu'à celui de l'enseignement privé dans toutes les disciplines.

En effet, l'Education Physique et Sportive est partie intégrante de notre système éducatif à travers les objectifs qui lui sont assignés par l'Etat. Bien qu'elle figure sur les emplois du temps de l'école primaire, cette discipline, néanmoins, traverse une crise d'identité, et sa pratique n'est pas toujours régulière dans toutes les écoles élémentaires publiques et privées. Face à ce constat, il est nécessaire de faire une investigation sur son enseignement. Tenant compte de tout ce qui précède, on est amené à se poser les questions suivantes :

Peut-on échapper à un dilemme si l'on maintient que l'Education Physique et Sportive doit sa place et son identité à l'école ?

L'Education Physique et Sportive trouve-t-elle ses nouvelles tâches dans l'organisation et la rationalisation des premiers apprentissages scolaires ? Telle est notre problématique.

Notre travail sera structuré en trois chapitres :

Le chapitre premier est consacré à la revue de littérature. Dans le deuxième chapitre nous montrerons la méthodologie utilisée. Au chapitre trois nous tenterons de dégager la présentation et l'analyse des résultats. Au quatrième chapitre, nous nous efforcerons de discuter les résultats.

Pour terminer, nous livrerons nos conclusions, et dégagerons nos perspectives

CHAPITRE I : REVUE DE LITTÉRATURE

Cette revue de littérature portera d'abord sur l'étude du concept d'Education Physique. Il sera ensuite question de l'importance de l'Education Physique et Sportive dans le développement global de l'enfant, du rappel des programmes en Education Physique Sportive et des instructions officielles.

I.1 Etude du concept d'Education Physique

L'éducation Physique a été pendant longtemps confondue au 4^{ème} siècle au terme de gymnastique ou gymnasia qui signifie les exercices du corps. Comme définition, la gymnastique est l'ensemble des exercices qui sont en rapport avec le corps. Autrement dit, c'est l'art d'assouplir et de fortifier le corps par des exercices convenables.

L'on pourrait constater jusqu'au 19^{ème} siècle, que c'est le terme de gymnastique qui existait, mais avec une autre dimension socio politico-économique. L'apparition du terme « gymnastique moderne » qui avait pour but de fortifier le corps aux fins de défendre la patrie, de développer les forces productives et de lutter contre une certaine vision de la dégénérescence (vieillesse). Avec certains précurseurs comme Amoros, Ling et Clias, la gymnastique se signale par un ensemble de gestes codifiés. A cet effet, le développement de la scolarisation à partir du milieu du 19^{ème} siècle fera une place importante, pour des raisons pédagogiques à la gymnastique. Cette gymnastique va être concurrencée par le sport naissant, mais se maintiendra tout de même au sein des sociétés tout en transformant son contenu et sa pédagogie dans les espaces scolaires. Le terme de l'Education Physique est alors le seul à être utilisé au 20^{ème} siècle.

A ce propos, le mot physique, vient de l'étymologie grecque « physis » qui veut dire le naturel. Le physique est donc ce qui se rapporte à la nature par opposition au naturel, au divin. A cet effet, nous verrons que l'Education Physique évoluera en même temps que la représentation que la société se fait du corps. En effet, trois approches vont être dégagées en ces termes :

-dans une première approche l'Education Physique équivaut aux habitudes corporelles apprises pendant la jeunesse : elle est alors de tout temps car chaque civilisation possède des techniques du corps.

-dans une deuxième approche l'Education Physique est érigée en une discipline scolaire, elle débute à la renaissance. Ici le corps est considéré comme un objet de préoccupation auquel on attache une dimension pédagogique dans les réalisations scolaires.

-dans une troisième approche l'Education Physique implique une méthode : son origine remonte alors au 19^{ème} siècle car beaucoup de penseurs découvrent de plus en plus l'intérêt de l'exercice physique.

En fait, le terme Education Physique apparaît dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle à travers un essai de Ballexerd.

Quand ce terme est apparu, parallèlement à l'essai de Ballexerd d'autres appellations similaires vont être utilisées comme par exemple : éducation médicale, éducation corporelle.

L'on peut donc penser que l'Education Physique n'a pas une origine didactique, c'est-à-dire liée à la pratique pédagogique de terrain (en milieu scolaire ou non), comme on le croit trop souvent. Le concept, à son origine, ne se confond pas avec celui de gymnastique qui désignera seul, pendant longtemps encore, l'action particulière de développer son corps par la pratique d'exercices, en vue d'atteindre des objectifs précis. L'Education Physique apparaît au confluent des approches médicales et éducatives du corps de. Dès lors, à partir de ce moment, l'Education Physique désignera « l'ensemble des préoccupations familiales et scolaires chargées d'inscrire les normes sur le corps ». Mais ce n'est qu'au 20^{ème} siècle que l'expression « Education Physique » apparaît dans les textes officiels qui, dans leur teneur, l'on fait distinguer du terme « gymnastique » qu'elle englobe au plan pratique.

I.2 Importance de l'Education Physique et Sportive dans le développement global de l'enfant à l'école élémentaire

Nombreux sont ceux qui pensent que l'Education Physique et Sportive favorise le développement global de l'enfant.

Selon Robert Lafond cité par Biagui J.C (1992) in Mémoire STAPS INSEPS UCAD, l'Education Physique est : « la partie de l'éducation générale qui utilise comme moyen l'exercice physique. C'est un ensemble de pratiques méthodiques et régulières destinées à développer, améliorer ou entretenir les qualités physiques, intellectuelles et morales, qui permettent une meilleure adaptation de l'individu à son milieu physique et social, à un épanouissement, l'harmonie des formes et des fonctions, à l'affermissement de la santé ».

Dans cette même conception, il est important de noter que l'Education Physique est aussi nécessaire pour l'équilibre et le bon fonctionnement de l'enfant. Cet aspect de son éducation doit permettre le développement des aptitudes motrices et psychomotrices dans leur rapport avec les aspects affectifs, cognitifs et sociaux de la personnalité. Son importance à l'école élémentaire va donc favoriser l'expression relationnelle au sein du groupe, afin de parvenir à de meilleures possibilités de coopération (rôle des jeux et règles).

- L'éducation par le mouvement :

Bernard Xavier René Cruise (1996) in A quoi sert l'EPS? disait que, à l'école élémentaire, l'éducation du corps peut être assurée par plusieurs disciplines d'enseignement. Mais l'Education Physique qui s'appuie sur l'enseignement des APS, qui favorise la confrontation globale aux différentes situations, a pour finalité la disponibilité corporelle et l'autonomie motrice jusqu'à un âge donné (c'est-à-dire jusqu'à 9 ans). Au-delà de 9 ans, les premières tentatives d'apprentissage moteur, cognitif confèrent à l'enfant une compétence globale motrice.

La danse et l'expression dramatique entraînent et développent la créativité et le sens artistique.

- L'apprentissage de l'écriture :

Comme l'éducation psychomotrice est prescrite de l'Education Physique officielle, l'apprentissage de l'écriture sera l'occasion de prolonger ce qui a été acquis dans ce domaine à l'école maternelle. A l'école élémentaire, l'éducation du corps peut donc se faire à partir de plusieurs disciplines, à condition que la perspective cognitiviste soit non seulement complétée, mais précédée par la perspective psychomotrice.

Un des buts visés par l'Education Physique et Sportive est de : « faire acquérir aux élèves l'adresse qui caractérise le mouvement efficace. Cette adresse se traduit dans les habiletés motrices qui sont à la base des gestes de la vie quotidienne mais aussi de ceux de l'activité sportive ».Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche (octobre 2000):[l'EP à l'école : de la maternité au cycle1-cycle2-cycle3.](#)

L'acquisition de ces habiletés est l'objectif premier de l'Education Physique et Sportive. Traduites dans les programmes sous forme de compétences, ces habiletés motrices ont pour fonction de permettre d'agir pour se déplacer ou pour déplacer des objets, d'agir en fonction des autres selon des stratégies, d'agir pour exprimer des sentiments. Elles rendent l'enfant capable de réaliser des actions dans des pratiques qui ont un sens pour lui, pour le maître, pour ses parents et pour ses partenaires à l'école.

Cette psychomotricité envisage le mouvement dans sa réalisation, « comme une activité de l'organisme total exprimant sa personnalité toute entière. » Les études de psychologie génétiques ont d'ailleurs fortement souligné cette interrelation entre activité psychologique et motricité. Jean Piaget cité par Arnaud Pierre(1983) : in Les Savoirs du Corps, a mis en évidence le fait que la connaissance se développe d'abord par l'action sur les objets et qu'ainsi tous les mécanismes cognitifs reposent, dans leur genèse, sur la motricité.

L'Education Physique s'appuie aussi sur des valeurs qui sont universelles dans le temps et dans l'espace. L'Education Physique cherche à développer l'être humain dans sa totalité, à la fois sur le plan physique, intellectuel, social, affectif, moral, tout en se préoccupant d'améliorer sa santé globale (physique mental social).

A ce propos, Philippe Tissié cité par Arnaud Pierre(1983) : in Les Savoirs du Corps disait : « l'Education Physique n'est pas une fin, elle n'est qu'un moyen, dont la fin est l'éducation intellectuelle que l'Education Physique doit faciliter ».

Nous retrouvons aussi une autre confirmation de ces objectifs visés par l'Education Physique. Dans cet ordre d'idées G. Mialaret cité par Arnaud Pierre(1983)in Les Savoirs du Corps, dit que à : « tous les apprentissages (il s'agit des apprentissages instrumentaux, lecture, écriture, calcul) ne peuvent se faire qu'à condition que l'organisme soit susceptible à une fréquentation scolaire régulière. L'Education Physique sous toutes ses formes nous apparaît, en plus, comme un des éléments importants de l'intelligence et de la de réagir correctement à la fatigue qu'ils provoquent et puissent permettre à l'enfant aussi bien une attention personnalité [...] l'Education Physique peut être, dans une école bien organisée, où les disciplines ne sont pas arbitrairement séparées, l'occasion d'un enrichissement du vocabulaire ».

Dans les textes officiels français de 1882 à 1969 portant sur l'enseignement primaire, il faut attendre les textes d'application de la loi Goblet (organisation générale de l'enseignement primaire : loi du 30-10-1886, et programmes, horaires, instructions du 18-1-1887) pour trouver un énoncé claire des objectifs de l'enseignement primaire : d'après ces textes : « l'enseignement donné dans les écoles primaires publiques se rapporte à un triple objet : Education Physique, éducation intellectuelle et éducation morale». (Arrêté du 18-1-1887 chapitre II, section I article 17).

L'Education Physique peut être considérée comme un des éléments essentiels de l'Education et de la santé des enfants. Elle ne saurait en aucun cas être considérée comme une discipline accessoire. Ah bon ! L'Education Physique n'est pas une activité fatigante, mais une activité

stimulante, ayant d'heureux effets sur le développement général de l'enfant et sur les résultats du travail scolaire.

I.3 Rappel des programmes en EPS et des instructions officielles (I.O)

LA pratique de l'EPS par le Procédé de La Compétition Multiples par Equipes (PCME) à l'école élémentaire a été préconisée par les instructions officielles contenues dans la circulaire interministérielle 00042 du 16 mars 1973. Elle est rendue obligatoire par le décret 79-1165 du 20 décembre 1979. Celui-ci précise les objectifs et les moyens prévus à chaque niveau.

I.3.1 Au cours d'initiation (CI) et au cours préparatoire (CP)

Les objectifs pédagogiques :

Au CI et CP, le législateur parle d'Activités Physiques et Sportives (APS). S'agissant d'enfants de 6 à 8 ans, il ne saurait être question d'initiation sportive au sens habituel du terme, ni même de grands jeux préparatoires au sport.

D'une part, la notion d'équipe, de club, de groupe d'âge, ne présente pas à cet âge une motivation valable. D'autre part, les possibilités physiologiques et physiques sont encore mal définies, les liaisons psychomotrices peu efficaces. L'essentiel de l'activité d'éducation physique à cet âge, consistera en exercices d'ordre de débrouillardise, en petits jeux moteurs et sensoriels visant :

- le plaisir immédiat des enfants,
- la pratique d'une activité fonctionnelle peu importante, à l'amélioration des possibilités de débrouillardise, d'attention et d'adresse, à la prise de conscience d'une bonne posture.

Les moyens pédagogiques :

Il s'agit de procédés et de petits jeux dont l'énumération n'est pas limitative.

Il sera fait appel à toutes les formes de petits jeux sollicitant l'attention, l'imagination, les réflexes, l'adresse, l'agilité, la vitesse, la précision, la coordination, l'esprit d'équipe. Les formes dansées ou mimées y trouvent leur place. Les compétitions sportives inter-école seront organisées. Elles regrouperont les meilleurs élèves.

I.3.2 Du cours élémentaire 1^{ère} année (CE1) au cours moyen 2^{ème} année (CM2) :

Les objectifs pédagogiques :

A partir de 8 ans, l'EPS à l'école élémentaire prendra la forme d'une initiation sportive. Elle sera exclusivement sous forme jouée en utilisant la compétition par équipe comme motivation essentielle. Il s'agira de jeux sportifs adaptés à l'âge des élèves, tant dans la forme que dans les règles et la durée. Pour éviter toute spécialisation prématurée, et assurer la formation générale, tous les élèves pratiquent successivement tous les sports inscrits dans le programme.

Les moyens pédagogiques :

Ils sont caractérisés essentiellement par le Procédé de la Compétition Multiples par Equipes (P.C.M.E) dont les finalités s'agissent d'établir des moyens de faire travailler un groupe de classe à travers plusieurs disciplines.

Dans la classe, les élèves seront divisés en équipes de six (6). Les équipes groupées par 3 constitueront des unités de travail (18 élèves), ce nombre permet un travail rationnel sur chaque atelier. Un système de compétition où chaque équipier remplit le rôle de joueur ou les fonctions d'officiels.

Il est recommandé des équipes de valeur homogène dans une même unité de travail.

Chaque sport sera pratiqué sous forme de tournoi en 3 équipes d'une même unité de travail, chaque équipe assurant successivement le contrôle ou l'arbitrage du match opposant les deux autres. Les instructions sportives propres à chaque tournoi seront données dans une circulaire d'application. Les compétitions sportives inter-écoles se déroulent le mercredi soir dans le cadre des activités programmées et contrôlées par l'U.A.S.S.U. à laquelle les écoles devront être affiliées.

I.3.3 Les objectifs de l'EPS à l'école élémentaire :

Les instructions officielles sénégalaises fixent trois types d'objectifs à l'EPS à l'école élémentaire :

- le développement organique et foncier (faire des corps solides),
- une éducation motrice fondamentale (disponibilité corporelle),
- le développement des qualités de caractère (effets moraux, affectifs, physiques et sociaux).

Autrement dit, les objectifs de l'enseignement de l'EPS à l'école élémentaire ne diffèrent pas fondamentalement des buts poursuivis dans les autres disciplines. A l'école élémentaire, l'EPS,

contribue à former des hommes capables de s'adapter aux conditions de la vie moderne, de réaliser leur plein épanouissement, aussi bien dans les temps de travail que dans les loisirs.

Selon la CONFEJES dans Badji B (1999) in Mémoire STAPS. INSEPS UCAD, la finalité globale du programme d'éducation physique est le développement complet de la personne. Compte tenu des caractéristiques de l'enfant et des réalités de la vie en société, cette finalité a été précisée sous forme de quatre objectifs particuliers que sont :

- le développement ou maintien de la santé ;
- la participation de masse ;
- la conservation et l'enrichissement du patrimoine socioculturel ;
- la préparation au monde du travail.

L'accession à la performance et à la préparation au monde du travail ont été jugées moins prioritaires dans le contexte de l'école primaire, il est donc suggéré qu'elles ne soient pas systématiquement poursuivies, exception faite des deux dernières années de la scolarité primaire. La formulation des objectifs généraux et particuliers de l'EPS, le choix et l'organisation des activités ainsi que la répartition du contenu du programme dans le temps (de la 1^{ère} à la 6^{ème} année) reflètent ces choix. Pour permettre l'atteinte de ces finalités, la CONFEJES a retenu quatre grands objectifs généraux pour le programme d'éducation physique au primaire. Ce sont : le développement d'habiletés motrices (aspect moteur), l'acquisition des connaissances propre à la pratique des APS (aspect cognitif), la recherche d'autonomie et de socialisation (aspect affectif) et le goût de la pratique régulière des APS (aspect de fidélisation).

Pour l'ensemble de l'EPS, les objectifs particuliers découlent des objectifs généraux. Ces derniers se finalisent à travers un double filtre, soit la reconnaissance des possibilités de la motricité humaine et des modes d'expression selon les contextes physiques et culturels donnés selon que l'enfant agira en étant plus particulièrement conscient de l'environnement dans et avec lequel il se meut, de ce qui se passe en lui ou encore des autres avec lesquels il interagit.

On parlera alors « de domaines d'action » dont les trois plus connus par l'Education Physique sont :

-la relation à l'environnement ;

-la relation à soi ;

-la relation aux autres. Source : Biagui.B (1999)in Mémoire STAPS .UCAD.

Cependant les objectifs particuliers découlant de ces domaines, ont été précisés plus spécifiquement à partir des cinq dimensions de l'activité physique de l'enfant, et qui sont :

-la locomotion (le déplacement) ;

-la manipulation ;

-la conscience corporelle (schéma corporel, image du corps) ;

-la coopération et l'opposition ;

-l'expression.

En somme la spécificité de l'EPS, c'est le développement de l'habileté motrice.

I.3.4 La Méthode du procédé de la Compétition Multiples par Equipes (P.C.M.E) :

Conscient de la place du sport dans nos sociétés, conscient des insuffisances de plus en plus grandes (accroissement rapide de la population scolaire et restriction des aires de jeu etc.), le législateur a progressivement mis en place une nouvelle technique ou méthode qu'est le PCME, communément appelé « méthode du cercle ». Celle-ci permet d'apporter une amélioration de l'enseignement de l'éducation physique à l'école élémentaire sénégalaise.

Ce procédé fait appel à l'esprit d'initiative, d'innovation en fonction des réalités. Il intègre les aspects enrichissants de l'hébertisme : prise en main, à partir d'une organisation des élèves pendant l'échauffement, exercices d'assouplissement préparant les muscles sollicités pour les jeux choisis à l'esprit de compétition, au travail en équipe, à l'exercice des responsabilités dans un cadre purement sportif.

Le PCME est une technique d'organisation de la classe permettant à l'instituteur de faire pratiquer les activités physiques et sportives à un maximum d'enfants avec un minimum de matériel dans un espace relativement réduit.

Les objectifs et moyens pédagogiques tiennent compte des catégories d'âges. Le travail prendra la forme d'une initiation sportive. La classe est organisée en petits groupes appelés unités de travail. Les membres d'une équipe participent à la compétition en rencontrant tour à tour ceux des deux autres équipes. Les éléments d'une équipe assurent le rôle d'officiels. L'importance est de constater qu'aucune équipe ne reste inactive durant toute la séance. Au cours de l'année, le maître fera pratiquer par les différentes unités de travail, tous les jeux recensés avec les enfants en fonction des possibilités matérielles. Le rôle du maître n'est pas supprimé, mais redéfini. Il consiste à superviser toutes les activités, à insister sur la technique en passant d'un atelier à l'autre, à veiller sur la manière dont les enfants exercent la responsabilité. Il a également la possibilité de mieux observer sa classe et chaque élève. L'aménagement du lieu de travail est déterminant, il se fera en fonction des activités retenues et des modalités d'utilisation.

On peut avoir par exemple un tracé de 150m de circonférence servant de piste. Un rectangle de 40m sur 20m, fosse de sable de 40cm de profondeur. Ce type d'aménagement sera utilisé de la manière suivante:

- une piste circulaire : servant pour l'endurance, relais, mise en train ;
- un rectangle : pour les divers jeux avec ou sans ballon ou bien la course de vitesse sur 20 m ou 30m ;
- une fosse de sable : pour la hauteur, longueur etc.

Toutes ces mesures ne sont que des indications, il est évident qu'elles peuvent être modifiées selon les caractéristiques des cours d'école (arbres, bâtiments etc.). L'essentiel est que les aires de jeux distinctes les une des autres ne soient pas éloignées pour faciliter le contrôle effectué par le maître.

Le rond souvent recommandé a l'intérêt de concentrer les ateliers de travail dans un espace réduit, de permettre un contrôle rapide des différents tournois. Le maître choisira les jeux certes à partir de la motivation des élèves, mais aussi en fonction du rapport entre l'effectif de la classe et l'aire de jeu dont on dispose dans la cour ou à côté de l'école.

Selon la situation de ce terrain, selon les dimensions les aménagements pourront être définitifs ou provisoires.

Les activités dépendent aussi du petit matériel dont dispose l'école ; il s'agit de bandeaux en couleur pour différencier les équipes des diverses unités de travail. Ils facilitent l'organisation des rencontres et leur contrôle.

CHAPITRE II : METHODOLOGIE.

Toute étude scientifique pose la nécessité de déterminer d'abord la démarche suivie, autrement dit, elle consiste à définir l'objet de la recherche, de même que l'ensemble de procédés pour y accéder. En résumé, il s'agit d'établir une démarche adéquate. C'est ainsi que toute recherche fait appel à des choix méthodologiques liés non seulement à l'objet de l'étude, mais aussi à la nature de la recherche elle-même.

II.1 – La population :

Pour faire cette étude, quatre vingt quatre (84) enseignants des écoles élémentaires privées et publiques (du CI au CM2) ont été consultés. Cette population, comme l'indique les tableaux (II.1 et II.2), comprend quinze (15) hommes et trente six (36) femmes de l'enseignement privé, seize (16) hommes et dix sept (17) femmes dans celui du public. La population a été prélevée dans cinq (5) écoles, de chaque ordre d'enseignement du département de Dakar.

***Pour les écoles privées:**

- Institution Sainte Jeanne d'Arc ;
- Institution Notre Dame ;
- Collège Sacré-Cœur ;
- Cours Sainte Marie de Hann ;
- Collège Anne Marie Javouhey.

***Pour les écoles publiques:**

- Manguiers II ;
- Djaraf Ibra Paye ;
- Camp Abdou Diassé ;
- Bamba Mbakhane I ;
- Berthe Moberht

II.2 – L'instrument de collecte des données :

Compte tenu de la nature des informations que nous voulions obtenir et du nombre d'enseignants interrogés, le questionnaire à la fois ouvert et fermé (cf. annexe) nous a semblé être l'instrument le plus approprié. En effet, celui-ci donne à l'enseignant l'occasion d'exprimer

librement son opinion sur le sujet. Le questionnaire est considéré comme valide car les enseignants n'ont rencontré aucune difficulté de compréhension pour y répondre.

II.3 – Protocole :

Pour aider les enseignants à comprendre l'esprit de notre étude, des informations et des directives leur ont été précisées dans le questionnaire. Celles-ci rassuraient les répondants du caractère anonyme des réponses.

II.4 – La collecte des données :

Pour faciliter l'administration de notre questionnaire, nous nous sommes présentés dans les différentes écoles, munis de la lettre de recommandation de la Direction de l'INSEPS. Celle-ci nous a permis d'accéder aux Directeurs d'écoles. Le questionnaire leur a été remis pour qu'ils les distribuent, au hasard, à des enseignants de leurs écoles. Au préalable, nous avons expliqué aux directeurs d'école le contenu du questionnaire et la façon d'y répondre. Dans toutes les écoles, l'accueil s'est effectué dans un climat de compréhension et de collaboration.

II.5 – Les limites de l'enquête :

Nous avons noté, lors de la distribution du questionnaire une méfiance de la part des enseignants. Ainsi nous avons été amenés à les rassurer davantage, malgré le caractère anonyme et strictement confidentiel que revêtait la lettre adressée à tous nos répondants. En dépit de toutes ces dispositions prises nous avons dû effectuer plusieurs tours dans les dix (10) écoles pour récupérer nos questionnaires ce qui a eu pour conséquence :

- le non respect du délai accordé à chaque école pour remplir les questionnaires et nous les restituer ;

-le non retour de trente trois (33) questionnaires.

Il est important de préciser que ces enseignants n'ont toujours pas répondu à toutes les questions posées (cf. tableau n°I).

II.6 – Traitement des données :

Pour traiter les données collectées du questionnaire nous avons procédé à un dépouillement au niveau de chaque question et au calcul des pourcentages pour les questions fermées. Pour ce qui est des questions ouvertes, nous avons procédé par l'analyse du contenu.

Tableau I : Récapitulatif de la distribution des questionnaires

Questions Secteurs	Nombre de questionnaire distribué	Nombre de questionnaire ramassé	Nombre de questionnaire non ramassé	Nombre de questionnaire mal rempli	Nombre de questionnaire bien rempli	Pourcentage de déperdition
Privés	87	67	20	16	51	41,32%
Publics	51	38	13	05	33	35,35%
Total	138	105	33	21	84	39,14%

Analyse et commentaire :

Nous avons distribué plus de questionnaires dans les établissements privés où le taux de déperdition est plus élevé. Au total, celui-ci est de 39,14%.

Tableau II.1 : Répartition des enseignants selon l'école de provenance et par sexe au niveau élémentaire privé.

Ecoles	Sexes	Masculin	Féminin	Total
Collège Sacré-Cœur		07	12	19
Institut Notre Dame		00	07	07
Collège Sainte Jeanne d'Arc		01	02	03
Cours Sainte Marie de Hann		07	04	11
Collège Anne Marie Javouhey		00	11	11
Total		15	36	51
Pourcentage		29,41%	70,59%	100%

Analyse commentaire :

La répartition des enseignants est déséquilibrée aussi bien au niveau de leur provenance qu'au niveau du sexe ; les femmes étant plus deux fois plus nombreuses.

Tableau II.2 : Répartition des enseignants selon l'école de provenance et par sexe au niveau public

Ecoles \ Sexes	Masculin	Féminin	Total
Manguiers II	04	02	06
Djaraf Ibra Paye	02	02	04
Camp Abdou Diassé	06	02	08
Bamba Mbakhane I	01	05	06
Berthe Moberht	03	06	09
Total	16	17	33
Pourcentage	48,48%	51,51%	100%

Analyse et commentaire :

La répartition des enseignants est plus équilibrée en fonction du sexe que selon les écoles de provenance

Tableau II.3 : la répartition des enseignants par niveau de classe d'enseignement

Ecoles \ Niveau	Publiques		Privées	
	N	%	N	%
CI-CP	10	30,30	17	33,33
CE1-CE2	14	42,42	16	31,37
CM1-CM2	09	27,27	18	35,29
Total	33	100	51	100

Analyse et commentaire :

A tous les niveaux de classe, excepté au CE1-CE2, il y'a plus (en proportion) d'enseignants d'écoles privées que d'écoles publiques.

CHAPITRE III : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Tableau III : Le nombre d'enseignants qui connaissent les textes réglementant la pratique de l'EPS au primaire.

Ecoles Réponses	Privées		Publiques	
	N	%	N	%
Oui	26	50,98	24	72,72
Non	25	49,01	09	27,27
Total	51	100	33	100

Analyse et commentaire :

Ce tableau montre que plus de la moitié (50,98%) des enseignants du privé et un peu moins des trois quarts (72,72%) de ceux du public affirment connaître les textes réglementant la pratique de l'EPS dans l'enseignement primaire.

Tableau IV : Le pourcentage des enseignants qui connaissent et disposent ou pas des textes qui réglementent l'EPS à l'école primaire

Ecoles Réponses	Privées		Publiques	
	N	%	N	%
Oui et qui en dispose	15	57,69	08	33,33
Oui et n'en dispose pas	11	42,30	16	66,66
Total	26	100	24	100

Analyse et commentaire :

La majorité (57,69%) des enseignants du privé affirme détenir les textes réglementant la pratique de l'EPS au primaire alors que seul le tiers environ (33,33%) de ceux du public y détient.

Tableau V : avez – vous reçu une formation de base pour l’enseignement l’EPS ?

Ecoles Réponses	Privées		Publiques	
	N	%	N	%
Oui	14	27,45	14	42,42
Non	36	70,58	19	57,57
Abstentions	01	1,96	00	00
Total	51	100	33	100

Analyse et commentaire :

Nous constatons que seul un peu plus du quart (27,45%) et des deux cinquième (42,42%) respectivement pour les enseignants du privé et du public ont reçu une formation de base en EPS.

Tableau VI : niveau de conformité de la pratique par rapport aux textes selon les enseignants.

Sinon quelles sont les raisons ?

Ecoles Réponses	Privées		Publiques	
	N	%	N	%
Réponses				
Oui	27	52,94	09	27,27
Non	22	43,13	24	72,72
Abstention	02	3,92	00	00
Total	51	100	33	100

Analyse et commentaire :

Dans ce tableau, nous constatons qu’au niveau des établissements privés, la majorité des enseignements (52,94%) affirme que la pratique de l’EPS est conforme aux textes qui la régissent. Ceci n’est confirmé que par 27,27% des enseignants du public.

Tableau VI₁ : Raisons de la non pratique de l'EPS par rapport aux textes qui la régissent.

Réponses \ Ecoles	Privées		Publiques	
	N	%	N	%
Le manque de formation	08	36,36	08	33,33
Absence d'infrastructure	07	31,81	07	29,16
Manque de sécurité	06	27,27	08	33,33
Négligence de la matière	01	4,54	01	4,16
Abstention	00	00	00	00
Total	22	100	24	100

Analyse et commentaire :

Les raisons évoquées qui font que la pratique de l'EPS n'est pas conforme aux textes officiels qui la régissent sont dans le public comme dans le privé le manque de formation des enseignants, le manque d'infrastructures et de sécurité.

Tableau VII : Vos élèves aiment – ils l'EPS ?

Réponses \ Ecoles	Privées		Publiques	
	Nombre	%	Nombre	%
Oui	51	100	33	100
Non	00	00	00	00
Abstention	00	00	00	00
Total	51	100	33	100

Analyse et commentaire:

A l'unanimité, (100%) des enseignants du privé comme ceux du public affirment que leurs élèves aiment l'EPS.

Tableau VIII : la pratique de l'EPS est – elle effective dans votre école ?

Réponses \ Ecoles	Privées		Publiques	
	Nombre	%	Nombre	%
Oui	47	92,15	29	87,87
Non	04	7,84	04	12,12
Abstention	00	00	00	00
Total	51	100	33	100

Analyse et commentaire :

Une très large population de nos répondants (92,15% et 87,87%) respectivement pour les établissements privés et publics affirme que la pratique de l'EPS est effective, ceux des écoles privées étant plus nombreuses en proportions.

Tableau IX : quelles méthodes d'enseignement utilisez – vous en EPS ?

Réponses \ Ecoles	Privées		Publiques	
	Nombre	%	Nombre	%
PC ME	39	76,47	24	72,72
Autres (jeux traditionnels)	09	17,64	07	21,21
Abstention	03	5,88	02	6,06
Total	51	100	33	100

Analyse et commentaire :

Les trois quart environ (76,47% et 72,72%) respectivement des enseignants du privé et du public utilisent le PCME ; les jeux traditionnels étant faiblement utilisés comme moyen de pratique à l'école. Précisons que l'utilisation du PCME est beaucoup plus fréquente dans l'enseignement privé.

Tableau X : Vos élèves participent – ils aux compétitions de l’UASSU ?

Sinon quelles sont les raisons ?

Réponses	Privées		Publiques	
	Nombre	%	Nombre	%
Oui	04	7,84	30	90,90
Non	47	92,15	03	9,09
Abstention	00	00	00	00
Total	51	100	33	100

Analyse et commentaire :

Moins de 8% des élèves de l’enseignement privé participent aux compétitions de l’UASSU, alors qu’une très forte majorité (90,90%) de ceux du public y prend part.

Tableau X : (bis) Raisons évoquées pour la non participation à l’UASSU selon les enseignants.

Raisons	Privé		Public	
	Nombre	%	Nombre	%
Manque d’encadrement et d’information	19	40,42	01	33,33
Manque de temps	05	10,63	01	33,33
Manque de sécurité	13	27,65	00	00
Manque de motivation	01	2,12	01	33,33
Pas d’engagement	01	2,12	00	00
Abstention	08	17,06	00	00
Total	47	100	03	100

Analyse et commentaire :

Les raisons qui précèdent à la non participation massive des élèves du privé sont liées aux manques d’encadrement et d’information, de sécurité et de temps. Les deux premières raisons citées et le manque de motivation justifient la non participation d’élèves de l’enseignement public aux activités de l’UASSU.

Tableau XI : Quelles sont les difficultés qui peuvent se poser pour l’enseignement de l’EPS dans votre école.

Ecoles Facteurs évoqués	Privées		Publiques	
	N	%	N	%
Négligence de la discipline	01	1,96	00	00
Manque d’infrastructures et de matériels	21	41,17	19	57,57
Effectif pléthorique	04	7,84	00	00
Manque de formation	15	29,41	11	33,33
Manque de temps	02	3,92	02	6,06
Aucune	05	9,80	00	00
Problèmes liés à l’âge	01	1,96	01	3,03
Abstention	01	1,96	02	6,06
Total	51	100	33	100

Analyse et commentaire:

Les difficultés majeures auxquelles se heurte l’enseignement de l’EPS dans les écoles primaires sont le manque d’une part d’infrastructures et de matériels sportifs, et, d’autre part de formation de base des enseignants à l’élémentaire.

A propos de ce tableau nous constatons que ce manque matériels et d’infrastructure mais aussi de formation des enseignants est beaucoup plus apparente dans l’enseignement public que dans celui du privé. Dans ce dernier secteur, il y a environ, en proportions, deux fois moins d’enseignants (3,92%) qui évoquent le manque de temps comme facteur limitatif de l’enseignement de l’EPS qu’au niveau public (6,06%).

Tableau XII : disposez – vous d’une planification mensuelle ou annuelle pour l’enseignement de l’EPS ?

Ecoles Réponses	Privées		Publiques	
	N	%	N	%
Oui	31	60,78	20	60,60
Non	18	35,29	13	39,39
Abstention	02	3,92	00	00
Total	51	100	33	100

Analyse et commentaire :

Dans chaque type d’école, plus de la majorité de nos répondants dispose d’une planification mensuelle ou annuelle pour l’EPS.

Tableau XIII : Importance de l’EPS en tant que discipline enseignée à l’école selon les enseignants.

- Si oui pourquoi ?

Ecoles Réponses	Privées		Publiques	
	N	%	N	%
Oui	51	100	33	100
Non	00	00	00	00
Abstention	00	00	00	00
Total	51	100	33	100

Analyse et commentaire :

D’une manière unanime (100%) de nos répondants affirment que l’EPS en tant que discipline d’enseignement est importante.

Tableau XIII (bis) : raisons de l'importance de l'EPS à l'école selon les enseignants.

Raisons \ Ecoles	Privées		Publiques	
	N	%	N	%
Procure une bonne santé	24	47,05	09	27,27
Développement intellectuel	17	33,33	14	42,42
Favorise la socialisation de l'enfant	01	1,96	02	6,06
Développement physique	03	5,88	03	9,09
Loisir et épanouissement	06	11,76	02	6,06
Abstention	00	00	03	9,09
Total	51	100	33	100

Analyse et commentaire:

La santé et le développement intellectuel sont les principales raisons majeures qui justifient l'importance de l'EPS à l'école, alors que le développement physique et le loisir sont relégués au deuxième plan.

Tableau XIV : les pourcentages d'enseignants qui dispensent les cours d'EPS.

Réponses \ Ecoles	Privées		Publiques	
	N	%	N	%
Oui	37	72,54	22	66,66
Non	14	27,45	08	24,24
Abstention	00	00	02	6,06
Total	51	100	33	100

Analyse commentaire :

En proportion il y'a plus d'enseignants du privé (72,54%) que du public (66,66%) qui dispensent les cours d'EPS, mais que d'une manière générale, la majorité des uns et des autres le fait.

Tableau XIV₁ : Raisons de l'absence aux cours selon les enseignants.

Raisons	Ecoles		Privé		Public	
	N	%	N	%	N	%
Discipline négligée	00	00	00	00	00	00
Manque de moyens pédagogiques	01	7,14	04	50	04	50
Je ne suis pas candidat au C.A.P.	01	7,14	01	12,5	01	12,5
Manque de formation	02	14,28	02	25	02	25
Manque de temps	03	21,42	01	12,5	01	12,5
Abstention	07	50	00	00	00	00
Total	14	100	08	100	08	100

Analyse et commentaire :

La moitié de nos répondants des écoles privées s'est abstenue de répondre. Pour ces enseignants les principales raisons pour lesquelles ils ne dispensent pas de cours d'EPS sont le manque de temps et de formation. Pour ceux du public, il s'agit surtout de manque de moyen et de formation. Ainsi le fait de ne pas être candidat au C.A.P. a été évoqué comme raison.

Tableaux XIV₂ : Raisons de dispense aux cours selon les enseignants.

Raisons	Ecoles		Privées		Publiques	
	N	%	N	%	N	%
C'est une discipline obligatoire	24	64,86	14	60,86		
Je suis candidat au C.A.P.	02	5,40	05	21,73		
L'EPS procure une meilleure santé	02	5,40	00	00		
Loisir et la détente des élèves	02	5,40	02	8,69		
Préparation aux examens	02	5,40	01	4,34		
Abstention	05	13,51	01	4,34		
Total	37	100	23	100		

Commentaire et analyse :

Nous constatons aussi que la majorité (64,86%) et 60,86% des enseignants du privé et du public qui dispense des cours dans leur classe évoque comme raison majeure le fait que « l'EPS soit une discipline obligatoire. » Une autre raison plus citée pour ceux du public c'est la candidature au C.A.P. Les autres raisons sont la santé, le loisir et la détente.

Tableau XV : Réponse à la question : Bénéficiez – vous de soutiens pédagogiques ou de services d'une personne ressource.

Réponses	Ecoles		Privées		Publiques	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Oui	36	70,58	17	51,51		
Non	15	29,41	16	48,48		
Abstention	00	00	00	00		
Total	51	100	33	100		

Analyse et commentaire :

Plus de (70,58%) des enseignants du privé ont bénéficié de service ou de soutien pédagogiques. Il en est de même pour (51,51%) de ceux de l'enseignement public.

Tableau XVI : Taux d'enseignants qui ont bénéficié de services ou soutiens pédagogiques d'une personne ressource.

Personnes ressources	Ecoles	Privées		Publiques	
		N	%	N	%
Inspecteurs		19	52,77	07	41,17
Directeurs		04	11,11	02	11,76
Conseiller Pédagogique		06	16,66	05	29,41
Autres (étudiants à l'INSEPS enseignants titulaire		07	19,44	03	17,64
Abstention		00	00	00	00
TOTAL		36	100	17	100

Analyse et commentaire :

La majorité (52,77%) des enseignants du privé ont bénéficié des services ou soutiens pédagogiques d'inspecteurs, alors que moins de 42 % de ceux du public ont eu à être gratifié desdits services ou soutiens. Les premiers cités sont plus nombreux (en proportion) à être assistés d'enseignants d'EPS, et l'inverse se produit chez les seconds si la personne ressource est un conseiller pédagogique. Les taux d'enseignants des deux catégories d'écoles sont comparables quand il s'agit de l'intervention des directeurs.

Tableau XVII : Votre école dispose-t-elle d'infrastructures pour la pratique de l'EPS ?

Réponses	Ecoles	Privées		Publiques	
		Nombre	%	Nombre	%
Oui		44	86,27	11	33,33
Non		07	13,72	21	63,63
Abstention		00	00	01	3,03
Total		51	100	33	100

Analyse et commentaire :

Plus de quatre cinquième des enseignants du privé affirment avoir à leur disposition des infrastructures, alors que seul le tiers de ceux du public dit en disposer.

Tableau XVIII : Votre école dispose-t-elle de matériels pour l'enseignement de l'EPS ?

Réponses \ Ecoles	Privées		Publiques	
	Nombre	%	Nombre	%
Oui	44	86,27	08	24,24
Non	07	13,72	25	75,75
Abstention	00	00	00	00
Total	51	100	33	100

Analyse et commentaire :

Dans ce tableau nous constatons que 86,27% des enseignants interrogés dans le privé affirment que leurs établissements disposent du matériels (ballons, plots, dossards, cordes etc.). Mais le quart (soit 24,24%) de ceux du public déclare en disposer.

Tableau XIX : Disposez – vous d'une documentation en EPS ?

Réponses \ Ecoles	Privées		Publiques	
	Nombre	%	Nombre	%
Oui	15	29,41	11	33,33
Non	36	70,59	22	66,67
Abstention	00	00	00	00
Total	51	100	33	100

Analyse et commentaire :

Dans les deux catégories d'écoles nous constatons que seul le tiers environ des enseignants possède une documentation en EPS. Dès lors une large majorité (70,59%) et (66,67%) respectivement pour le privé et le public ne dispose pas d'une documentation.

Tableau XX : Pensez-vous que l'EPS devrait figurer parmi les disciplines retenues pour les compositions et les examens de fin de cycle élémentaire et / ou pour le passage en classe supérieure ?

Ecoles Réponses	Privées		Publiques	
	Nombre	%	Nombre	%
Oui	41	80,39	25	75,75
Non	10	19,61	08	24,25
Abstention	00	00	00	00
Total	51	100	33	100

Analyse et commentaire :

Plus de 80% et 75% des enseignants respectivement interrogés dans les établissements privés et publics affirment que l'EPS devrait être évalué pour les Compositions et examens de fin de cycle élémentaire et / ou pour le passage en classe supérieure

Tableau XX₁ : La prise en compte de l'EPS dans les examens et compositions.

Ecoles Raisons	Privées		Publiques	
	N	%	N	%
Elle doit être évaluée comme toute autre discipline	14	34,14	13	52
Elle aide à la réussite scolaire	04	9,75	02	08
Pour une meilleure considération de celle-ci	13	31,70	04	16
Elle favorise le développement physique et mental	02	4,87	01	04
Détecter les futurs talents	07	17,07	05	20
Abstention	01	2,47	00	00
Total	41	100	25	100

Analyse et commentaire :

Dans ce tableau, il ressort que dans le privé 34,14% des enseignants interrogés donnent comme raison principale le fait quelle est une discipline comme toutes les autres. La deuxième raison évoquée avec 31,70% le fait qu'elle doit être évaluée pour

une meilleure considération. Et 17,07% donne comme raison le fait qu'elle permet de détecter de futurs talents. D'autres enseignants soit 9,75% affirment qu'elle aide à la réussite scolaire et enfin 4,87% affirment qu'elle développe la condition physique et mentale de l'élève.

Dans le public plus de la moitié des enseignants interrogés soit 52% donnent comme raison principale le fait qu'elle est une discipline comme toutes les autres. La deuxième raison évoquée avec 20% le fait qu'elle permet de détecter de futurs talents. Les 16% donnent comme raison principale elle doit être évaluée pour une meilleure considération. D'autres enseignants soit 08% affirment qu'elle aide à la réussite scolaire et enfin 04% affirment qu'elle favorise le développement physique et mental de l'élève.

TableauXX₂ : La non prise en compte de l'EPS dans les examens et compositions.

Ecoles Raisons	Privées		Publiques	
	N	%	N	%
Maturation incomplète des enfants	02	20	00	00
Tout le monde n'est pas apte pour le faire	04	40	02	25
Manque de formation des enseignants	01	10	04	50
C'est une pratique libre	03	30	02	25
Abstention	00	00	00	00
Total	10	100	08	100

Analyse et commentaire:

Dans ce tableau, il en ressort que parmi nos répondants du privé 10 enseignants uniquement affirment que l'EPS ne devrait pas être retenue pour les examens et compositions.

Parmi celles-ci 40% donnent comme raison principale le fait que tous les enfants ne sont pas aptes. Dans ce secteur, 30% des enseignants la perçoivent comme étant une pratique libre et 20% avance comme raison « la maturation incomplète », le manque de formation des enseignants qui est mise en cause par 10% des enseignants. Dans le public, arrive comme raison principale « le manque de formation des enseignants avec 50% de nos répondants. Il y'a d'autres raisons du genre « tout le monde n'est pas apte à le faire », « c'est une pratique libre » où nous enregistrons pour chacune 25% des enseignants. La raison « maturation incomplète » n'est pas notée dans le public.

CHAPITRE IV : DISCUSSION DES RESULTATS

Les réponses données par notre population d'enquête nous ont permis d'affirmer que les enseignants connaissent les objectifs de l'EPS. En tant que matière d'enseignement, l'EPS se voudrait d'être un des moyens d'éducation globale de l'enfant. Elle vise à former et à développer la personnalité de l'individu et à préparer son intégration au sein de la société.

En plus de ces objectifs visés par l'EPS, nous rappelons qu'elle favorise non seulement le développement des capacités fonctionnelles et motrices mais aussi les qualités physiques, musculaires, psychiques, l'expérience corporelle et l'acquisition des habiletés sportives chez les élèves. Notre discussion s'articulera autour de deux axes principaux que sont la situation de l'enseignement de l'EPS d'une manière générale dans les deux secteurs sous forme comparée d'une part et la situation du sport scolaire et universitaire d'autre part.

IV.1 : La situation de l'EPS dans l'enseignement primaire dans les deux secteurs (public et privé)

Cette situation s'appesantit plus sur les difficultés qui se posent à l'enseignement de l'EPS dans les deux secteurs. Il s'agit de celles liées à la non conformité de la pratique par rapport aux textes qui la régissent, aux infrastructures et matériel didactique, au manque de formation des enseignants, et à la place accordée à l'EPS dans l'enseignement élémentaire.

IV.2 : Les difficultés qui se posent à l'enseignement de l'EPS

D'après les résultats obtenus (cf. tableaux III et IV), nous constatons que pour le tableau III les enseignants du public connaissent plus les textes qui régissent l'EPS mais pour le tableau n° IV, ce sont ceux du privé qui sont les plus nombreux à détenir ces textes. Et cela confirme que les enseignants du privé plus que leurs homologues du public, semblent s'intéresser d'avantage à l'EPS. Mais malgré cette connaissance des textes notés beaucoup plus dans le public, le tableau n° VI montre que c'est dans le privé que la pratique de l'EPS est plus conforme aux textes officiels qui la régissent. Ceci pourrait vouloir dire que c'est dans ce secteur que l'EPS est enseignée de manière plus effective, dans la démarche qui fonde sa0 pratique. Cette conformité par rapport aux textes officiels est parfois limitée par un ensemble de problèmes. C'est ainsi que dans le tableau n° VI bis, les deux raisons principales qui expliquent la non conformité de la pratique de l'EPS à l'école primaire par rapport aux textes qui la réglementent sont liées au manque de formation de base des enseignants et d'infrastructures sportives. Par rapport au tableau N°XI les principales difficultés qui se posent à l'enseignement de la discipline sont les mêmes citées plus haut au tableau n° VI mais

cela est beaucoup plus apparente dans le public. A cela s'ajoute le manque de temps évoqué dans ce secteur. Ceci pourrait confirmer le fait que l'enseignement de l'EPS rencontre moins de difficultés dans le secteur privé que public. Ce constat est aussi confirmé par les résultats du tableau n°VIII qui, après analyse nous permettent de dire que l'enseignement de l'éducation physique semble plus effectif dans le privé que dans le public. A priori, les résultats des tableaux XVII et XVIII nous montrent que les conditions de pratiques de l'EPS sont beaucoup plus favorables dans l'enseignement privé que dans celui public. De ce fait, on doit saluer l'effort fait par le privé pour acquérir ces infrastructures et matériel. Toutefois au plan de la documentation pédagogique, les écoles publiques sont en légère avance (cf. tableau XIX).

IV.3 : La place accordée à l'EPS dans l'enseignement élémentaire.

Cette place accordée à l'EPS à l'élémentaire est ici confirmée au tableau n°XII qui nous montre qu'il existe une réelle prise en compte, dans l'emploi du temps, de l'EPS à l'école primaire tant au privé qu'au public. Et cela pourrait nous confirmer même si dès fois l'EPS traverse une difficulté dans sa pratique, elle trouve néanmoins son importance dans le système scolaire. L'unanimité de cette importance justifie la place fondamentale qu'occupe la discipline en vue de sa quintessence dans l'éducation de base de l'enfant. A cela s'ajoute les raisons qui sont la santé et le développement intellectuel (cf. tableaux XVIII et XVIII bis). Au tableau n°XIV₂, la majorité des enseignants (privé et public) sont conscients du caractère obligatoire de l'EPS à l'école. L'EPS doit aussi sa place à l'élémentaire parce qu'étant uniquement une matière comme toutes les autres matières. A ces propos les résultats du tableau n°XX nous montrent d'une manière unanime que beaucoup de nos répondants estiment qu'elle doit être évaluée pour qu'elle gagne sa place dans le système éducatif sénégalais.

En effet, même si quelque part dans le questionnaire, notre population semble lui reconnaître une valeur éducative, la situation réelle de sa pratique dans les deux secteurs prouve de façon évidente qu'elle est sous-estimée, voire négligée. Les raisons pouvant expliquer une telle situation relèvent des difficultés que nous pouvons circonscrire en plusieurs points :

- la faiblesse de son coefficient, passé au rang de matière facultative, permet aux enseignants de ne pas lui accorder une importance,
- le manque de rigueur dès fois noté de la part des enseignants à ne pas dispenser les cours d'EPS parce que tout simplement n'étant pas candidat au C.A.P. (cf. tableau XIV₁).

IV.4 : La situation du sport scolaire et universitaire

« L'U.A.S.S.U. a pour mission de participer à l'impulsion puissante d'une politique d'animation, de modification et d'éclosion des jeunes talents sportifs. De plus, cette association est devenue, par la force des choses, un centre d'intérêt de premier ordre parce que perçue à raison comme un lieu privilégié de la jeunesse avec tous les effets induits positifs au plan politique, sportif, éducatif, économique, et social ».Source : Mbaye, R.A(1998) in Mémoire STAPS.INSEPS, UCAD. Malgré de très nombreuses tentatives de relance, cette fédération à caractère pluridisciplinaire souffre de beaucoup de maux dont notamment :

- le faible taux de participation des élèves aux compétitions qu'elle organise. Mais par rapport à nos résultats du tableau n° X, le nombre d'enseignants déclarant que les élèves ne participent pas à l'Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires est plus apparent dans le privé et s'élève à moins de 8%. Celui-ci peut-il simplement être expliqué par le manque d'encadrement, d'information et de sécurité. D'ailleurs depuis quelques décennies, l'on remarque la quasi absence des élèves dans l'enseignement moyen et secondaire privé aux compétitions organisées par l'U.A.S.S.U.
- L'organisation irrégulière des compétitions,
- La surcharge horaire des enseignants

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

1- Conclusion

La justification du choix de notre thème d'étude c'est de faire des investigations, à travers une analyse structurale et fonctionnelle sur les problèmes que rencontre l'EPS dans des établissements élémentaires publics et privés du département de Dakar.

En effet, nous avons décelé avec force détails les causes profondes qui freinent la bonne marche de l'EPS dans des établissements élémentaires publics et privés du département de Dakar. Après avoir évoqué son objectif d'une manière générale et ses finalités, nous avons emprunté une méthodologie basée sur une enquête. Cela a fait l'objet d'un questionnaire qui a été mis à la disposition de l'ensemble de notre population d'étude et les réponses de ce dernier ont permis de recueillir les données que nous avons établies dans nos différents tableaux. L'analyse de nos résultats nous a permis de connaître les caractéristiques de la situation de l'EPS dans les secteurs privés et publics. Ainsi après notre investigation, nous pouvons dire que l'EPS traverse une crise dans sa pratique aussi bien dans le privé que dans le public. Mais ce constat est beaucoup plus apparent dans le public où les moyens pédagogiques font largement défaut (absence ou manque criard d'infrastructures et de matériel pédagogiques). Face à ces problèmes qui entravent sa pratique, s'ajoutent d'autres difficultés comme le manque de formation des enseignants, le statut de l'Education Physique Sportive au rang de matière facultative qui pourrait nier son existence voire sa considération ou sa place dans le système éducatif sénégalais.

Malgré les difficultés qu'elle traverse, l'on pourra aussi noter qu'on lui reconnaît une importance capitale dans l'institution scolaire à travers ses deux systèmes de finalisation cités plus haut dans notre introduction, à savoir la culture intellectuelle et la culture physique. En effet on ne saurait parler d'une éducation complète ou d'un épanouissement complet d'un individu si la dimension physique est ignorée ou négligée. Aujourd'hui nul ne peut contester les bienfaits de l'éducation physique sur tous les plans (physique, mental, médical, sociologique par exemple) dans la mesure où elle favorise les qualités motrices, psychologiques, physiologiques de l'enfant pour en faire un individu sociable.

C'est compte tenu de l'ensemble de ces objectifs visés par l'éducation physique que des perspectives vont être dégagées pour permettre à cette discipline d'atteindre ses finalités majeures.

Ainsi, nous tenons à signaler que cette étude loin d'être un travail exhaustif, ne constitue que l'ébauche d'une question d'éducation au plan national que nous souhaitons voir approfondir par des travaux plus rationnels et pointilleux de ceux qui auront le désir d'apporter leur contribution à la résolution de nombreuses difficultés que nous venons d'évoquer.

2- Perspectives

Afin de promouvoir une meilleure intégration de l'EPS en milieu scolaire, les solutions suivantes peuvent être envisagées.

1. Il est admis que plus les conditions matérielles sont défavorables moins les situations d'apprentissage sont favorisées.

A cet égard, l'on peut prendre un certain nombre de mesures qui consistent à :

- doter beaucoup plus les établissements élémentaires d'infrastructures sportives
 - renforcer le matériel didactique
 - réfectionner les équipements détériorés
2. du point de vue pédagogique : le programme envisagé sera centré sur l'enfant que l'on veut former. Les principes d'élaboration s'inspirent :
 - d'une logique de progression adaptée aux possibilités de l'enfant ;
 - d'une cohérence entre objectifs, contenu, enseignement, apprentissage et évaluation.
 - d'une mise sur pied de meilleures méthodes pour la pratique de l'activité.
 3. Pour que l'EPS soit prise en compte à l'élémentaire il va falloir :
 - apporter un soutien pédagogique pour les enseignants,
 - créer un corps d'inspecteurs pédagogique en éducation physique et sportive à la base,
 - favoriser les animations sportives dans l'enseignement élémentaire,
 - favoriser la formation pédagogique des instituteurs en EPS,
 - créer un corps enseignant d'éducation physique à l'élémentaire,
 - faire de l'EPS une matière fondamentale (matière dominante) en augmentant son coefficient.
 4. Pour amener les élèves à moins recourir aux dispenses en EPS , il faut améliorer les conditions de travail. Pour cela, les autorités de la santé publique, appuyées par celles de l'éducation nationale doivent :
 - désigner ou nommer officiellement pour chaque établissement un médecin habilité à délivrer les dispenses ;
 - faire une visite médicale obligatoire et rigoureuse à la rentrée des classes ;
 - préciser dans les textes réglementant la pratique des APS une liste exhaustive des affections nécessitant ou non une dispense temporaire partielle ou définitive.
 5. Pour améliorer le développement du sport scolaire et universitaire, on peut préconiser de :
 - redynamiser les animations sportives et scolaires par un corps d'élite d'éducateurs sportifs (professeurs et étudiant à l'INSEPS) à l'élémentaire,

- systématiser l'organisation du sport scolaire et universitaire,

Ces perspectives ne pourraient contribuer à gagner un pari pour le développement de l'EPS de l'élémentaire au second cycle que si le Ministère de l'Education Nationale (M.E.N) mobilise autour de lui ceux qui pourraient apporter leur contribution à cette œuvre importante. Parmi ceux là, nous pouvons citer le Ministère de la jeunesse et des sports, le Ministère de la santé publique et de l'action sociale, les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes, car l'ambition est de faire admettre que l'Education Physique Sportive est une discipline indispensable car fondamentale dans une formation soucieuse de l'équilibre de l'élève sur tous les plans.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1]-Arnaud, P (1983) : Les savoirs du corps, éducation physique et éducation intellectuelle dans le système scolaire français. Presses Universitaires de Lyon.
- [2]-Arnaud, P (1981) : Le corps en mouvement. Précurseurs et Pionniers de l'éducation physique. Toulouse : Privat.
- [3]-Babji, B (1999) : L'EPS dans l'enseignement Moyen Privé : le cas de quelques établissements de l'Inspection Départementale de l'Education Nationale de Grand-Dakar II et de Dakar Banlieue. Mémoire de maîtrise STAPS. Dakar : INSEPS.
- [4]-Biagui, J.C (1992) : La situation de l'EPS dans l'école élémentaire. Mémoire de Maîtrise STAPS. Dakar : INSEPS.
- [5]-Cruise, B (1996) A quoi sert l'EPS ? Dossiers EPS, n° 29, Paris: Ed. Revue EPS,
- [6]-Les instructions officielles (I.O) : Décret n°79. 1165 du 20 Décembre 1979 portant organisation de l'enseignement élémentaire.
- [7]-Le Boulch .(1989) : Education par le mouvement : psycho cinétique et apprentissage moteur sport éducatif. ed.ESF.
- [8]-Mbaye, R.A (1998) : L'éducation physique et sportive dans les établissements d'enseignement moyen et secondaire général et technique de la région de Dakar. Mémoire de Maîtrise STAPS. Dakar : INSEPS.
- [9]-Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche, Direction de l'enseignement scolaire (octobre 2000) : L'EP à l'école : de la maternité au CL, cycle1 – cycle 2 – cycle 3 .éd. Revue EPS.
- [10]-Nguema, A. ONDO (2002): L'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école élémentaire dans la commune de Dakar. Monographie IEPJS. Dakar : INSEPS.

[11]-Seye, A (2008) : Itinéraire du concept d'EP : cours d'histoire de l'EP 3^{ème} Année. Dakar : INSEPS.

[12]-Simonet, P (1986) : Apprentissage moteurs, Processus et procédés d'acquisition. Paris Éd. Vigot.

[13]-Zimmermann, D (1981) : Questions Réponses sur l'Education Physique et Sportive. Paris : Ed. ESF.

ANNEXE

Ce présent questionnaire est destiné à la confection d'un mémoire de maitrise en sciences et techniques de l'activité physique et du sport, portant sur l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les établissements élémentaires, publics et privés du département de Dakar.

Tout en garantissant un anonymat à vos réponses, nous vous remercions d'avance de votre précieuse collaboration

Ecole :

Age :ans

Sexe : M F

Cours tenus : Nombre d'élèves :

Directeur : Maître :

1) connaissez-vous les textes règlementant la pratique de l'EPS à l'école primaire ?

Oui Non

Si oui en disposez-vous ?

.....
.....

2) Avez-vous reçu une formation de base pour l'enseignement de l'EPS ?

Oui Non

3) Selon vous la pratique de l'EPS est-elle dans votre établissement conformément aux textes officiels qui régissent ?

Oui

Non

Sinon pourquoi ?

.....
.....

4) Vos élèves aiment-ils l'éducation physique ?

Oui

Non

5) Vos élèves pratiquent-ils l'EPS

Oui

Non

5) Sinon pourquoi ?

.....
.....

6) Quelles méthodes utilisez-vous dans votre classe ?

.....
.....

7) Votre école participe-t-elle aux compétitions organisées par l'Union des Associations Sportives et Scolaires et Universitaires (UASSU) ?

Oui Non

Sinon pourquoi ?

.....
.....

7) quelles sont les difficultés qui peuvent se poser pour l'enseignement de l'EPS dans votre école ?

.....
.....

8) Disposez-vous dans votre école d'une planification mensuelle et annuelle pour l'enseignant de l'EPS ?

Oui Non

Justifiez votre réponse.

.....
.....

9) selon vous l'EPS est-elle importante en tant que discipline enseignée à l'école ?

Oui

Non

Pourquoi ?

.....
.....

10) Dispensez-vous actuellement des cours (leçon) dans votre école ?

Oui

Non

Justifiez votre réponse

.....
.....

11) Depuis que vous enseignez, avez-vous déjà bénéficié de services ou soutiens pédagogiques d'une personne ressource ?

Oui

Non

Si oui, laquelle ?

- Inspecteur

- Conseiller pédagogique

- Directeur d'école

- Autres à préciser.....

12) Votre école dispose-t-elle d'infrastructures pour la pratique de l'EPS ?

Oui

Non

Si oui, lesquelles :

.....
.....

13) Votre école dispose-t-elle de matériels pour l'enseignement de l'EPS ?

Oui

Non

Si oui, lequel ou lesquels :

.....
.....

14) Disposez-vous d'une documentation (guide, manuel, livre, etc.) pour l'enseignement de l'EPS ?

Oui Non

Si oui, lequel ou lesquels :

.....
.....

15) pensez-vous que l'EPS devrait figurer parmi les disciplines retenues pour les compositions et les examens de fin de cycle élémentaires et/ou pour le passage en classe supérieure ?

Oui Non

Si oui, pourquoi ?

.....
.....

Sinon, pourquoi ?

.....
.....